



**Institut Marguerite Massart
Enseignement de Promotion Sociale
Ville de Bruxelles
Projet d'établissement¹**

Juin 2019

¹ Projet soumis à l'adhésion de tous les membres du personnel de l'Institut Marguerite Massart

Sommaire

1- Notre histoire	p. 3
2- Nos valeurs	p. 3
3- Nos missions	p. 4
4- Nos spécificités	p. 5
4.1 Nos étudiants	p. 5
4.2 Notre offre d'enseignement	p. 5
4.3 Notre capital humain	p. 6
4.4 Nos certifications	p. 6
4.5 Nos partenariats	p. 6
5- Nos défis	p. 6

ANNEXES

Répartitions de nos étudiants :

1.1 Hommes-femmes	p. 9
1.2 L'âge	p. 9
1.3 La nationalité	p. 9
1.4 Le lieu de résidence	p. 10
1.5 La source de revenus	p. 10
2.1 Répartition par section	p. 11
2.2 Répartition selon le niveau d'enseignement	p. 11
3. Organigramme de l'ITME	p. 12
4.1 Résultats	p. 12
4.2 Résultats par section en % après 3 ans	p. 12
5. Nos formations en détails	p. 13

1- NOTRE HISTOIRE :

En 1926, une Association de Patrons et Employés crée l'École professionnelle de Radiotélégraphie et Radiotéléphonie en cours du soir, dans les locaux d'une école de la Ville de Bruxelles. C'est pendant la guerre que l'école s'installera dans le bâtiment des Arts et Métiers. Ce n'est pas par hasard, puisque c'est à cet endroit que des résistants veulent installer un émetteur de radio. En 1967 cette appellation « ITME (matricule 2.044.110) » sera entérinée par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Avant 1932, déjà à l'ITME, on a enseigné la mécanique et l'électricité ; heureusement les méthodes et les contenus ont changé. La tendance à confier l'enseignement au secteur privé ne date pas d'hier. Depuis bien longtemps la section « avions » a disparu de notre école, elle a été confiée au secteur privé. Une autre section a disparu : la fine électromécanique. Tout ce savoir-faire qui disparaît. L'avenir, c'est le numérique ... et pour ne pas être dépassés, nous évoluons et préparons entre autres des techniciens en maintenance informatique.

Le bâtiment qui nous accueille a fière allure. Il a été conçu par l'architecte Alexis Dumont. On y accède par de vastes colonnades dallées bleues, la rotonde pourvue de hautes baies vitrées reçoit la lumière extérieure. En 1933, le même architecte réalise notamment un bâtiment industriel, le Garage Citroën, qui se situe entre le courant moderniste et l'art déco.

Qui est Marguerite MASSART ?

Marguerite Massart naît à Bruxelles le 19 septembre 1900. Attirée par les sciences et en particulier par les mathématiques spéciales, Marguerite poursuit des études au lycée Dachsbeck, orientation mathématiques spéciales, puis en 1918, elle entre à l'École polytechnique de l'ULB. Elle décroche en 1922 le grade d'ingénieur civil, devenant la première femme ingénieure du pays. L'année suivante, elle obtient le grade d'ingénieur électricien à l'École Montefiore-Levi, de Liège. Marguerite Massart évolue dans un univers éminemment masculin où les femmes ingénieures se comptent alors sur les doigts d'une main. Dès sa sortie de l'université, elle adhère à l'Association des ingénieurs sortis de l'ULB, dont elle devient secrétaire générale en 1925. Elle restera toute sa vie en contact étroit avec l'AIBr, versant fréquemment (notamment au cours de la guerre) des sommes importantes aux diverses caisses de secours, au fonds de prêts d'honneur et de secours ou au fonds de promotion et de solidarité.

2- NOS VALEURS :

L'ITME adhère et répond pleinement au projet éducatif et pédagogique de l'enseignement francophone de la Ville de Bruxelles, qui met notamment en évidence l'importance particulière de l'accès à une qualification. En effet, l'accès à nos formations est ouvert à tous, sous condition du respect des prescriptions légales (âge, validité des papiers d'identité, capacités préalables requises ...).

Aussi, nous garantissons un enseignement neutre où chaque voix est égale et écoutée avec respect, mais sans éluder la contradiction ni la remise en question.

Enfin, notre établissement affiche de fait une mixité sociale, académique, culturelle et socio-économique ressentie par tous les acteurs de l'ITME comme un réel enrichissement.

3- NOS MISSIONS :

Les missions de l'Institut Marguerite Massart s'inscrivent dans la lignée des principales finalités de l'Enseignement de Promotion Sociale telles que décrites à l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant celui-ci.

A savoir :

1°- *Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion socio-professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.*

Notre école, organisant des formations qualifiantes des métiers en pénurie, se place complètement dans cette perspective, sachant que le taux de chômage est important en Région bruxelloise.

En plus de la formation reprise dans les dossiers pédagogiques, nous offrons du renforcement en français et en mathématique pour les étudiants qui n'ont pas les bases suffisantes. Pour certains, c'est leur premier titre. Leur réussite participe à l'insertion sociale et culturelle de ces derniers dans la collectivité.

Enfin, nous trouvons parmi nos étudiants quelques élèves du plein exercice qui recherchent chez nous la possibilité de finaliser leurs formations et obtenir un titre.

2°- *Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-professionnels et culturels.*

Dans ce cadre, l'ITME a organisé différentes formations en convention notamment avec la Mission Locale pour l'Emploi d'Etterbeek.

Nous tissons des liens par des rencontres régulières avec les instances représentatives des secteurs pour lesquelles nous formons les étudiants.

De plus, une grande partie de nos chargés de cours exercent leur métier de base dans le secteur privé et, en complément, enseignent à nos apprenants. Ils suivent fréquemment des formations organisées par les secteurs et fréquentent régulièrement avec nos étudiants les CTA situés sur le site du CAM et dans les locaux du CTA de Serge Creuz (Automatismes industriels).

Pour finir, l'accès à notre enseignement est fondé sur la reconnaissance des acquis antérieurs par l'organisation des tests de positionnement qui permettent aux étudiants de suivre une formation adaptée à leur niveau de connaissances; l'organisation modulaire de notre enseignement est basée sur une progression séquencée définie dans le dossier pédagogique interréseaux; celui-ci permet aux étudiants de suivre un parcours individuel grâce à la capitalisation des acquis d'apprentissage.

Ainsi, nous remplissons bien les missions décrites dans le projet pédagogique de l'enseignement de promotion sociale de la Ville de Bruxelles : répondre aux besoins de réinsertion, de réorientation, de perfectionnement, de recyclage ou de formation.

4- NOS SPÉCIFICITÉS :

4.1 Nos étudiants

Notre école accueille quelque 383² étudiants inscrits dans cinq sections qualifiantes et quatre Unités d'Enseignements (UE) hors section. Ceux-ci viennent de tous les continents, sont de tous âges et de toutes conditions (voir annexes 1.1 à 1.5) et résident pour la plupart en Région bruxelloise.

Si nous devons établir l'étudiant étalon, ce serait un étudiant qui a entre 25 et 35 ans, citoyen de l'Union Européenne, résidant en agglomération bruxelloise et demandeur d'emploi.

Néanmoins, ce portrait ne rend pas bien compte de toute la diversité que nous rencontrons dans notre école, où se côtoient **42 nationalités** et des personnes **âgées de 17 à 65 ans**.

Notre population étudiante compte majoritairement un grand nombre de demandeurs d'emploi ou d'allocataires sociaux. A ce titre, l'Institut Marguerite Massart a bénéficié de la discrimination positive et joue un véritable rôle d'ascenseur social.

4.2 Notre offre d'enseignement

L'Institut Marguerite Massart propose des cours accessibles aux étudiants détenteurs du CEB, CE2D ou plus élevés. Pour les étudiants ne disposant pas de la certification requise pour accéder au cours, le conseil des études peut reconnaître les capacités requises sur base d'un test d'admission.

En trois ans, nos étudiants peuvent obtenir, en fin de parcours, une des cinq qualifications (voir annexe 5) que nous leur proposons.

Pendant l'année scolaire 2018-2019, l'ITME a organisé plus de **70 UE** qui comprennent plus de **120 cours**. Ces différentes UE sont classées au niveau secondaire inférieur ou au niveau secondaire supérieur (voir annexe 2.4). Avant de pouvoir présenter l'épreuve intégrée, les étudiants doivent suivre en moyenne un cursus de plus de 900 périodes de 50 minutes à raison de 3 soirées par semaine. En soirée nos cours débutent à 18h et se terminent à 21h20, du lundi au jeudi. Et en journée nos cours commencent à 14h et se terminent à 17h20, du lundi au jeudi.

Les enseignants privilégient une pédagogie active basée sur une mise en pratique rapide des apprentissages, en tenant compte des particularités d'un public adulte (andragogie). Dans la plupart des cas, les cours de pratique représentent 60% des temps d'apprentissages. Nous soulignons l'importance de l'utilisation de documents authentiques de différentes natures malgré la difficulté de se les procurer (manuels d'atelier, logiciels d'importateurs, séquences vidéo...) comme de la pratique de la communication, autant écrite qu'orale, dans les situations que pourrait rencontrer l'étudiant dans sa vie professionnelle. Notre objectif est de faire de nos étudiants des professionnels qui pourront s'insérer dans une équipe, être rapidement opérationnels et progresser tout au long de leur vie professionnelle.

² Ces chiffres, tout comme ceux qui suivent, portent sur l'année scolaire 2015-2016.

4.3 Notre capital humain

Pour assurer les cours, nous comptons plus de 50 professeurs, présents de une à trois soirées par semaine. Tous les professeurs de CG sont porteurs des titres requis et ceux de CT ou de PP ont une expérience professionnelle importante. La plupart exercent en fonction accessoire et ont des charges de cours dans d'autres établissements scolaires de types d'enseignement différents (plein exercice, supérieur).

L'encadrement de 370 étudiants et l'accompagnement de nos professeurs, ainsi que la gestion administrative de l'établissement, sont assurés par un directeur, une éducatrice-économiste, deux mi-temps d'éducateurs-secrétaires et un mi-temps de chef d'atelier. (voir annexe 3).

4.4 Nos certifications

Outre les quelque **1000 attestations de réussite** d'unités d'enseignement, l'Institut Marguerite Massart a délivré **52 certificats** de qualification du niveau secondaire supérieur.

Ces attestations et certificats sont des documents officiels reconnus et homologués par la Communauté française de Belgique.

Si près de 95% des étudiants présentant les examens réussissent, il faut néanmoins constater un taux important d'abandon en cours de formation (voir annexe 4). Celui-ci n'est pas inhabituel dans l'enseignement non obligatoire et trouve une explication dans le profil de nos étudiants, qui doivent concilier vies professionnelle, familiale et scolaire. Cette tendance est renforcée par le fait qu'ils suivent généralement une formation sur plusieurs années dans notre établissement. La baisse de ce taux constituera cependant un de nos défis futurs.

4.5 Nos partenariats

L'Institut Marguerite Massart a pu organiser 5 cours en utilisant les équipements de pointe du CTA de Serge Creuz et plus de 480 périodes de cours avec les équipements du CTA de l'Institut des Arts et Métiers de la Ville de Bruxelles dans les spécialités de l'hydraulique, la pneumatique, l'électricité industrielle et la domotique.

De plus, la plupart des enseignants de notre section « mécanicien automobile » se recyclent tous les ans en suivant au moins une journée de formation dans les locaux de Audi.

L'importateur Volvo nous a offert du matériel de diagnostic de pointe pour que nos étudiants puissent s'exercer avec des outils performants et actualisés sur des véhicules de leur marque.

5.0 Nos défis

La situation de l'Enseignement de Promotion Sociale (budget en enveloppe fermée) nous contraint à maintenir une population stable au sein de notre établissement au risque de voir notre dotation organique (somme des périodes de cours organisables par l'école) se réduire et de perdre des emplois.

Dans un secteur concurrentiel par le nombre important d'opérateurs proposant des cours (Forem, Ifapme, Iris Tec, Bruxelles Formation ainsi que des Asbl privées), nous devons chaque année capter une partie du public potentiel afin de renouveler près de 40% de nos étudiants.

Nos atouts dans cette quête de public sont nombreux. Notre position centrale, les nombreuses possibilités d'accès en transports en commun, les frais d'inscription très faibles, le bon référencement de notre site par les moteurs de recherche ou notre présence sur des sites de référence (Dorifor, Prosocbru...), la bonne réputation de notre école et l'expertise de nos chargés de cours nous permettent de maintenir, voire d'augmenter, chaque année le nombre de nos étudiants malgré une publicité quasi nulle. A notre charge de continuer à occuper de manière suffisamment visible l'espace numérique (première source d'information et de contact pour la majorité de nos étudiants) en multipliant les portes d'accès vers notre offre (site internet, référencement, réseaux sociaux) ; et, plus encore, d'assurer des cours de qualité répondant aux attentes des étudiants, à savoir une approche plus pratique que théorique leur permettant de rapidement accéder à un emploi dans le secteur choisi.

En outre, nous pouvons étoffer notre offre d'enseignement en sollicitant le financement de certaines formations par le Fonds Social Européen.

Par ailleurs, nous prenons acte de la volonté de l'Inspection de la Fédération Wallonie-Bruxelles chargée de l'évaluation et du contrôle du niveau des études d'uniformiser les évaluations et de permettre une réelle portabilité des attestations de réussite d'un établissement à l'autre et, dès lors, de favoriser la mobilité des étudiants. C'est pourquoi nous nous efforçons de répondre avec le plus de justesse aux prescriptions des dossiers pédagogiques. Des groupes de réflexion transversaux (par section) travaillent donc à établir des grilles d'évaluation communes basées sur les compétences attendues reprises au dossier pédagogique.

Dans le même esprit, nos tests d'admission aux études sont revus à l'aune des nouvelles grilles d'évaluation. Nous pratiquons chaque année près de 100 tests d'admission. Ceux-ci nous permettent de reconnaître des capacités acquises dans ou hors de l'enseignement, comme l'autorise l'article 8 du Décret organisant l'Enseignement de promotion sociale³.

Au vu de la composition de notre population étudiante, il apparaît aussi important, dans un souci d'égalité, de rendre nos formations, traditionnellement fréquentées par des hommes, plus attractives pour des personnes du sexe féminin, et d'en faciliter l'accès à celles-ci.

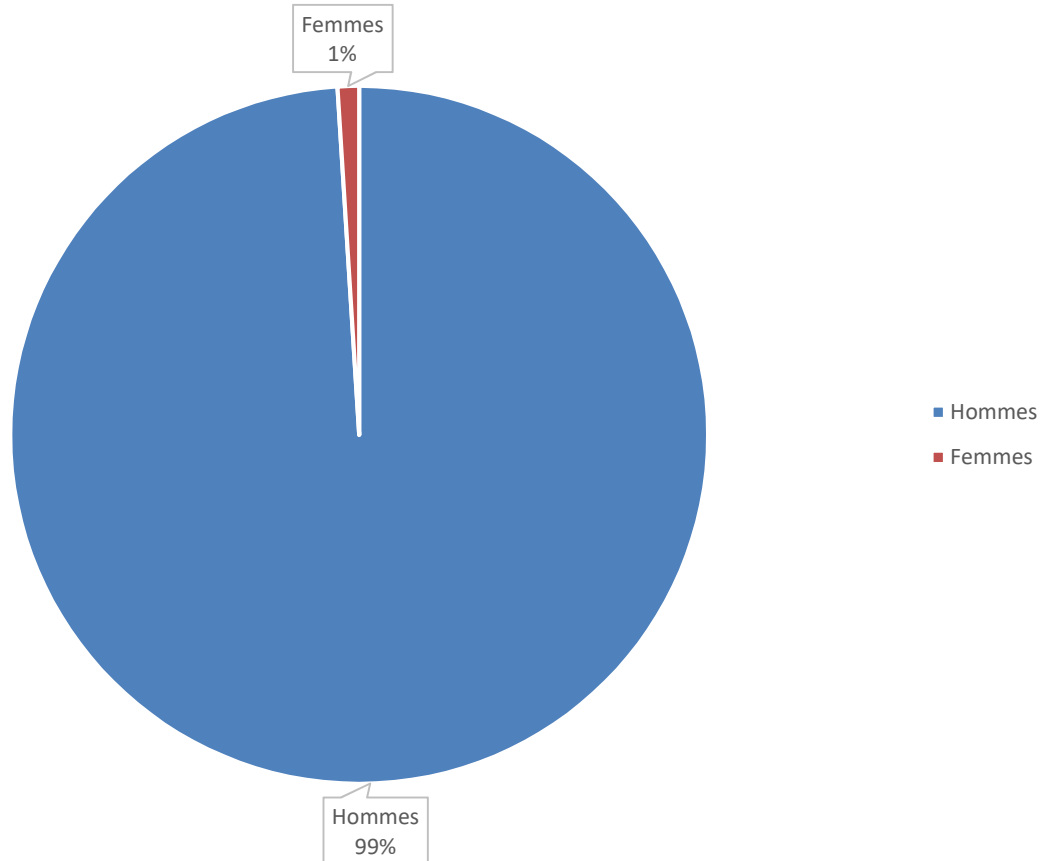
Pour terminer, comme nous l'avons vu plus haut, nous sommes confrontés à un nombre élevé d'abandons en cours de formation. Même si celui-ci semble trouver le plus souvent son origine dans des causes extérieures à l'école, nous devons mettre en place une procédure d'alerte pour identifier rapidement les étudiants en décrochage, tenter de les remotiver et objectiver les causes de ces sorties prématurées pour tenter d'en réduire l'impact négatif sur l'école.

³ « Aux conditions et selon les modalités déterminées par l'Exécutif, les établissements d'enseignement de promotion sociale sont autorisés à prendre en considération pour l'accès aux études, le cours et la sanction de celles-ci, les capacités acquises dans tout enseignement ou dans d'autres modes de formation y compris l'expérience professionnelle. »

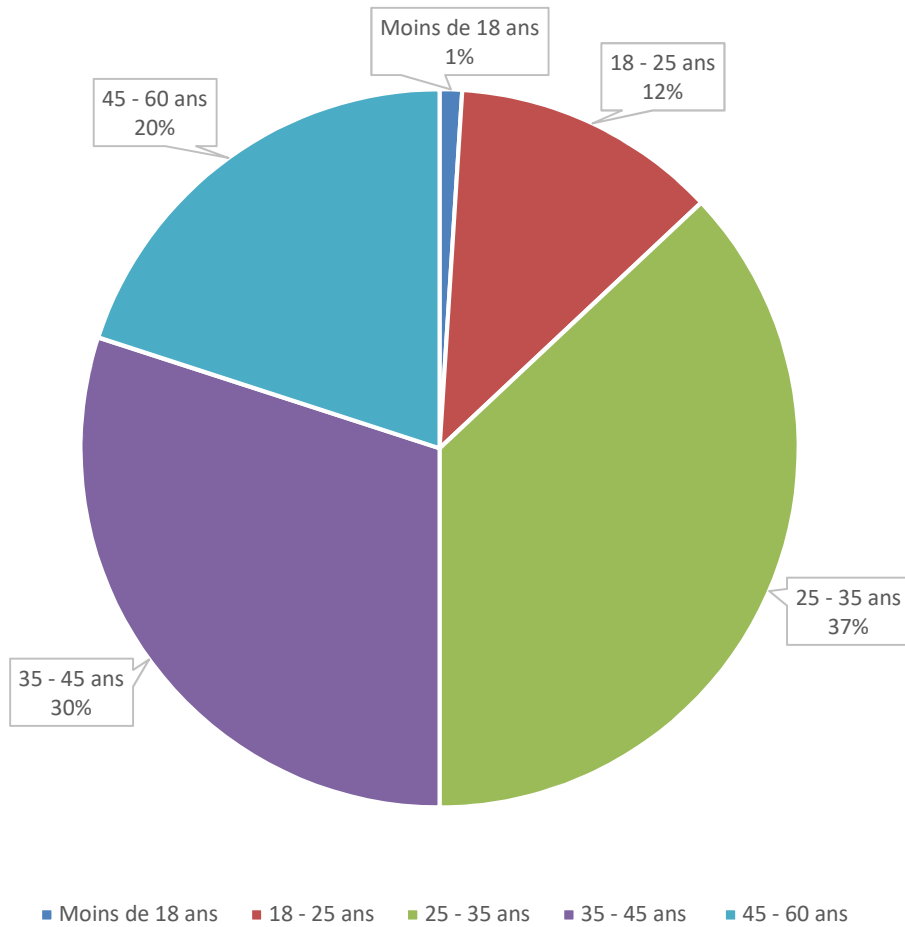


ANNEXES

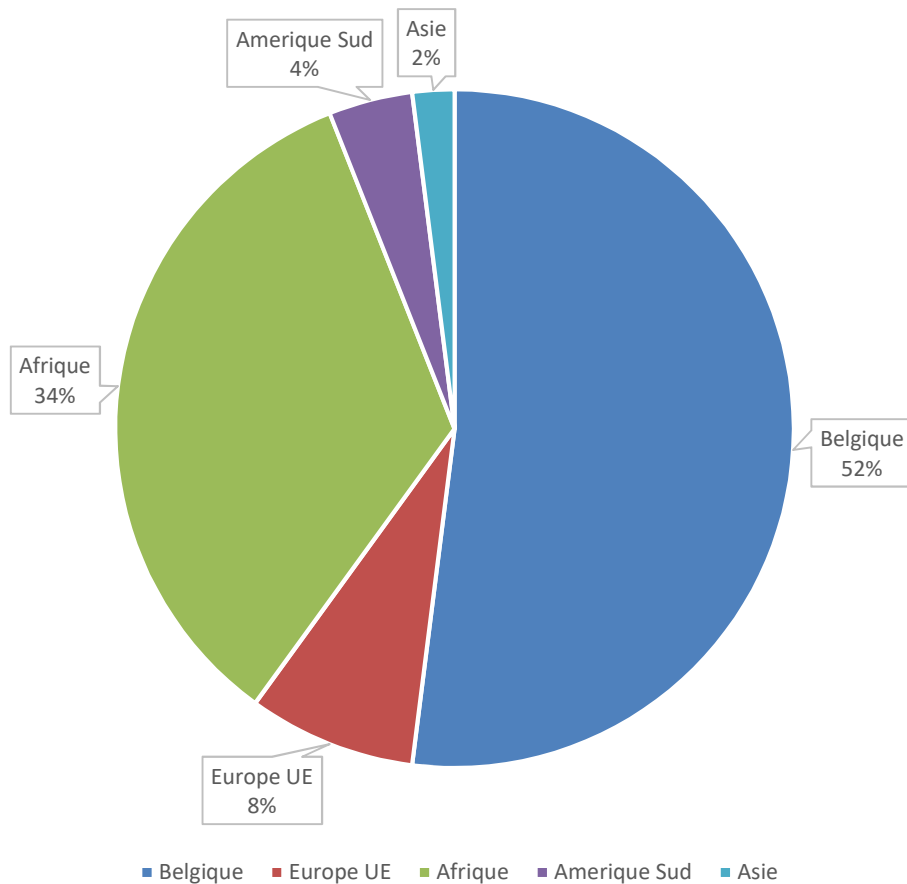
1.1 Répartition femmes - hommes



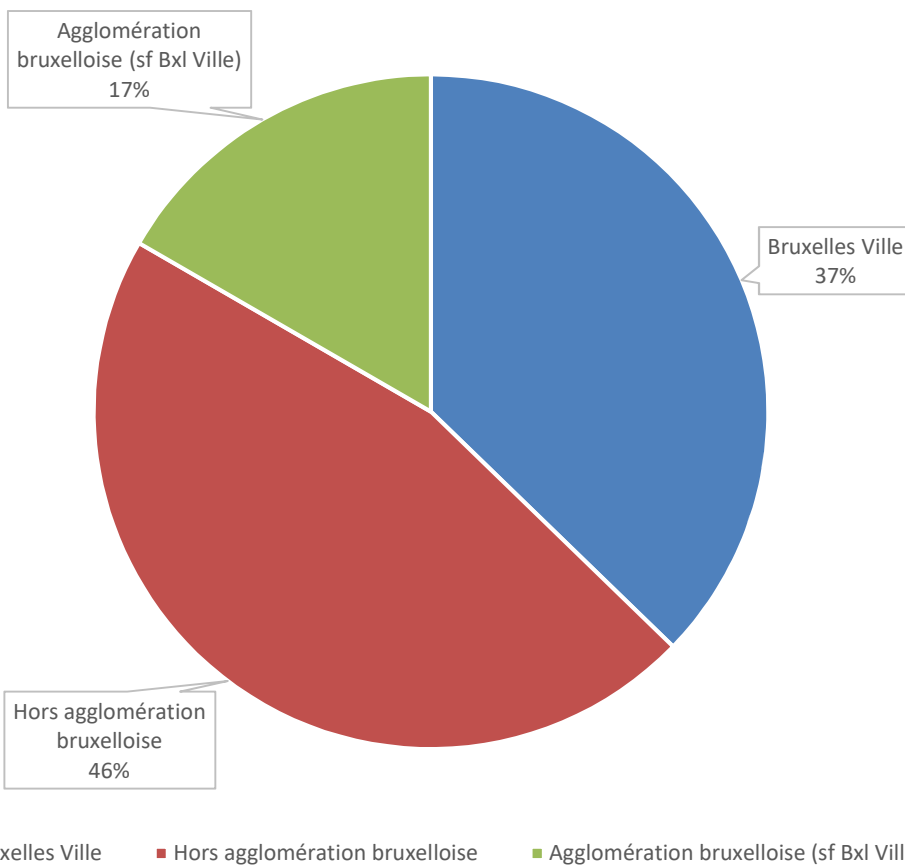
1.2 L'age de nos étudiants



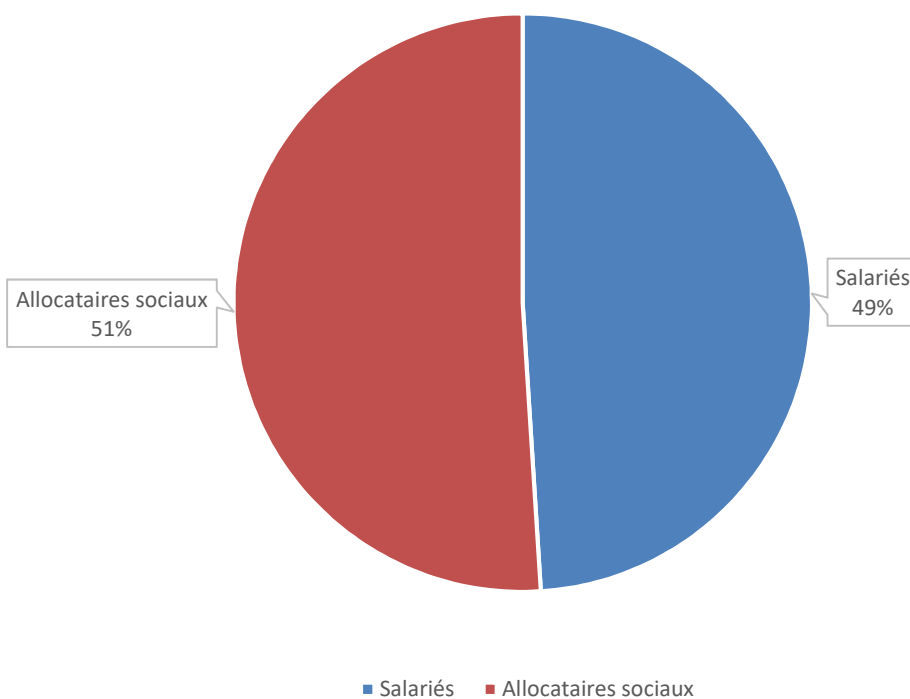
1.3 La nationalité de nos étudiants



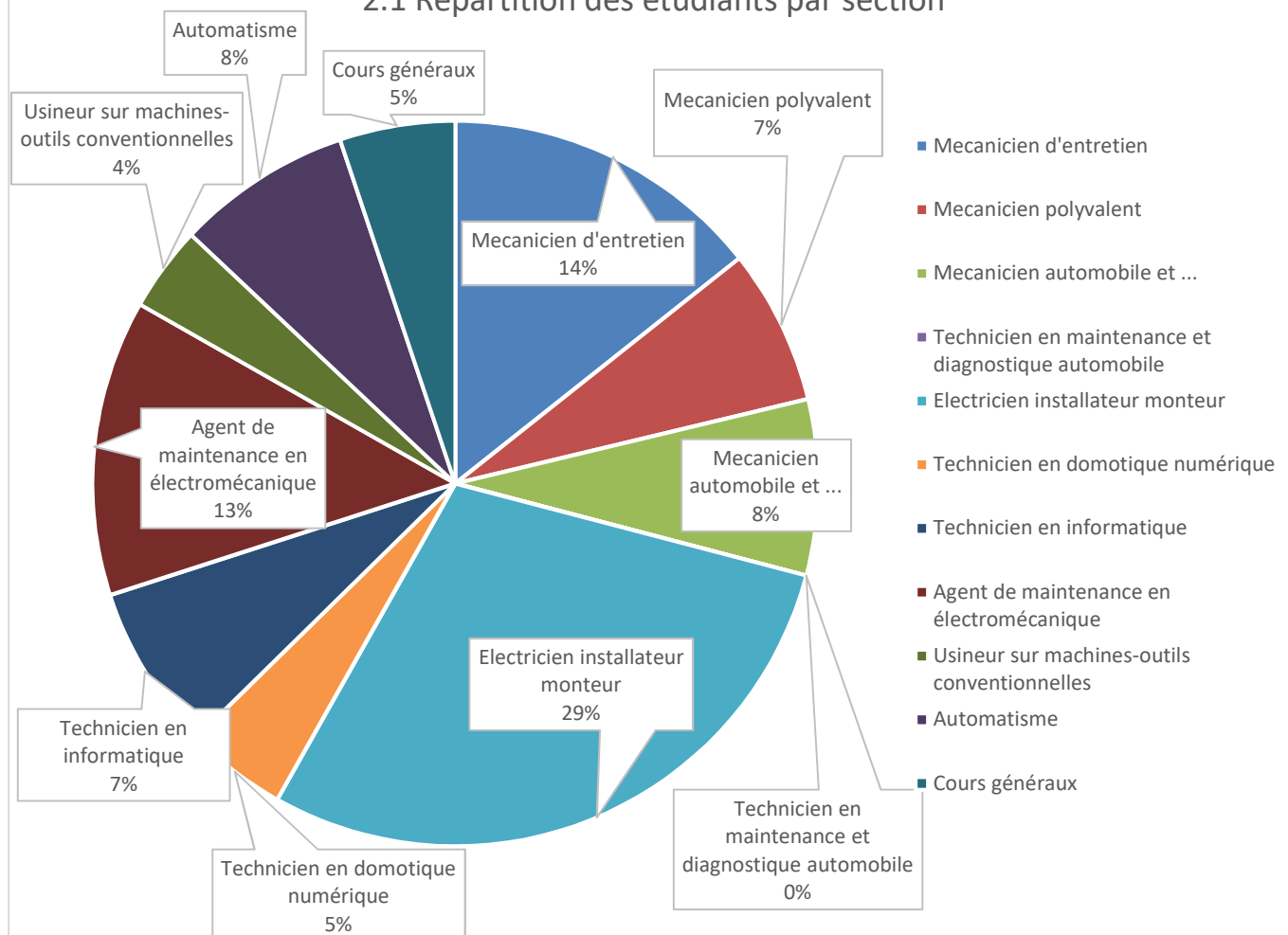
1.4 Le lieu de résidence



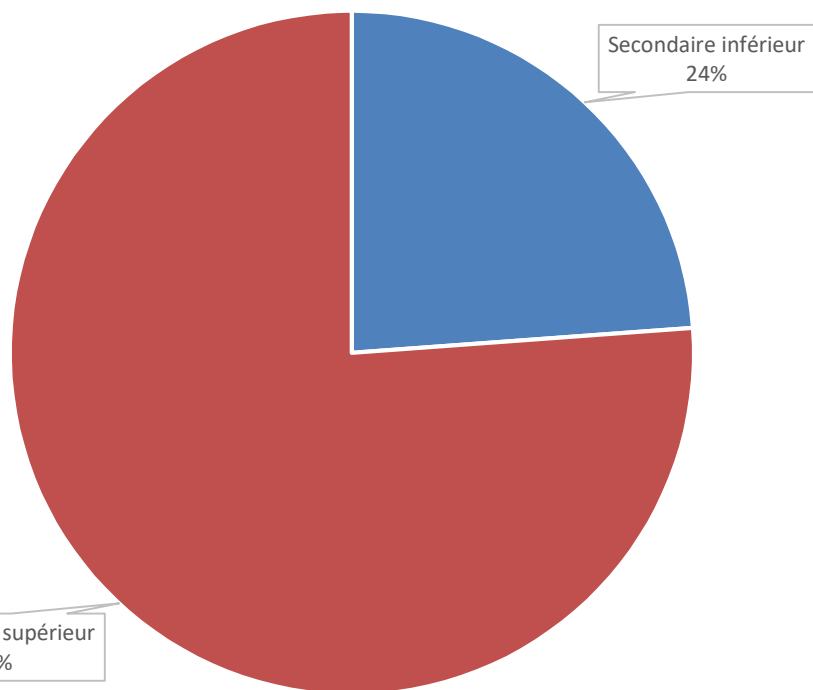
1.5 La source de revenus



2.1 Repartition des étudiants par section



2.2 Répartition de nos formations selon le niveau d'enseignement



■ Secondaire inférieur ■ Secondaire supérieur

3. Organigramme de l' ITME

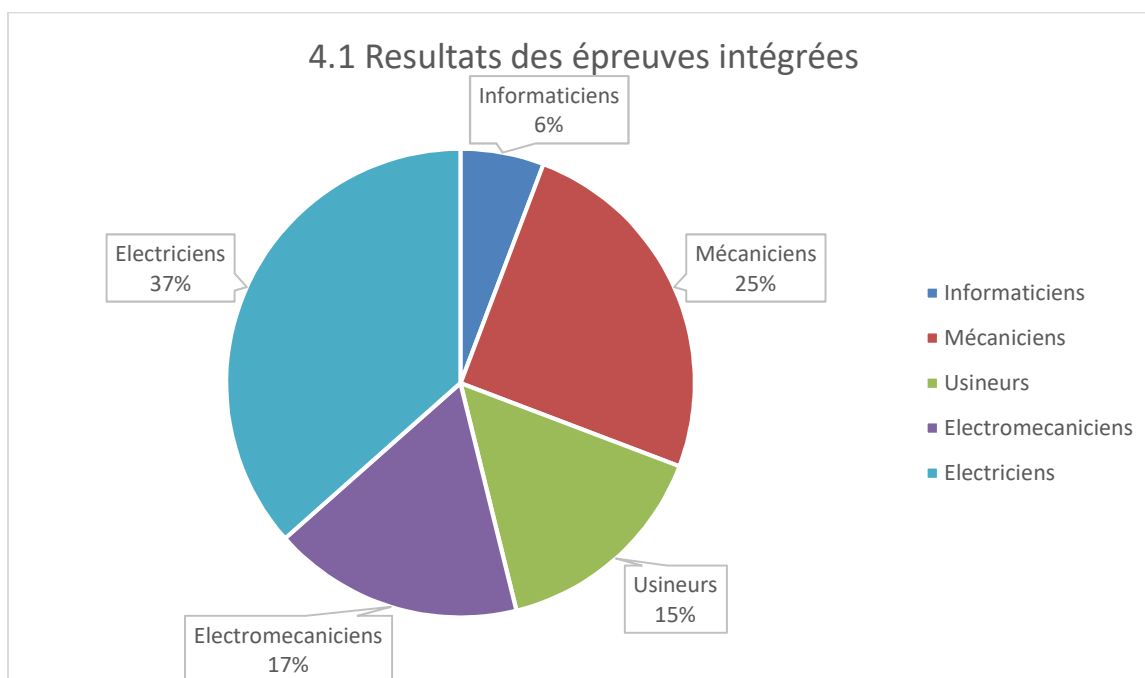
Personnel non enseignant

- 1 Directeur
- 1 Educateur-économiste
- 2 Educateurs-Secrétaires à mi-temps
- 1 Chef d'atelier à mi-temps

Personnel enseignant

- 8 chargés de cours de CG
- 31 chargés de cours de CT
- 8 chargés de cours de PP
- 1 expert et 1 bénévole

4.1 Résultats des épreuves intégrées



5. Nos formations en détails

INFORMATIQUE

TECHNICIEN EN INFORMATIQUE (soir)

- Niveau : secondaire supérieur.
- Périodes : 1300 périodes de formation en 2 à 3 ans.
- Sanction des études : certificat de qualification de technicien en informatique.
- Conditions d'admission : CESI, CE2D ou tests d'admission français et mathématique.

AUTOMOBILE

MÉCANICIEN D'ENTRETIEN (soir + jour)

- Niveau : secondaire supérieur.
- Périodes : 900 périodes de formation en 2 ans.
- Sanction des études : certificat de qualification de mécanicien d'entretien.
- Conditions d'admission : primaires réussies (CEB) ou tests d'admission.

MECANICIEN POLYVALENT

- Niveau : secondaire supérieur.
- Périodes : 1340 périodes de formation en 3 ans
- Sanction des études : certificat de qualification de mécanicien polyvalent.
- Conditions d'admission : CESI ou CE2D ou tests d'admission en français et mathématique(niveau SI).

MÉCANICIEN AUTOMOBILE (soir)

- Niveau : secondaire supérieur.
- Périodes : 1060 périodes de formation en 3 ans.
- Sanction des études : certificat de qualification de mécanicien de véhicules de tourisme et utilitaires.
- Conditions d'admission : certificat d'aide-mécanicien & CE2D ou tests d'admission.

ÉLECTROMÉCANIQUE

AGENT DE MAINTENANCE EN ÉLECTROMÉCANIQUE (soir)

- Niveau : secondaire supérieur.
- Périodes : 1600 périodes de formation (dont 120 de stage) en 3 ans.
- Sanction des études : certificat de qualification d'agent de maintenance en électromécanique de niveau secondaire supérieur.
- Conditions d'admission : CESI ou CE2D ou tests d'admission en français et mathématique(niveau SI).

MÉCANIQUE

USINEUR SUR MACHINES-OUTILS CONVENTIONNELLES (soir) :

- Niveau : secondaire supérieur.
- 680 périodes de formation en 2 ans. Ouverture uniquement de la 2ème année.
- Sanction des études : certificat d' « Usineur sur machines-outils conventionnelles » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.
- Conditions d'admission : CESI ou CE2D ou tests d'admission en français et mathématique (niveau SI).

ÉLECTRICITÉ

MONTEUR CÂBLEUR (soir)

- Niveau : secondaire inférieur.
- Périodes : 980 périodes de formation (dont 120 de stage) en 2 à 3 ans.
- Sanction des études : certificat de qualification de monteur câbleur en électricité du bâtiment.
- Conditions d'admission : primaires réussies (CEB) ou tests d'admission.

ÉLECTRICIEN INSTALLATEUR MONTEUR (soir)

- Niveau : secondaire supérieur.
- Périodes : 1400 périodes de formation (dont 120 de stage) en 3 à 4 ans.
- Sanction des études : certificat de qualification d'électricien installateur monteur.
- Conditions d'admission : certificat de monteur câbleur & CESI ou CE2D ou tests d'admission.

UNITÉS DE FORMATION COMPLÉMENTAIRES (soir)

- Niveau : secondaire supérieur.
- Sanction des études : attestation de réussite.
- ÉQUIPEMENTS AUTOMATISÉS : systèmes logiques : 80 périodes de formation.
- AUTOMATES PROGRAMMABLES : 120 périodes de formation.
- Conditions d'admission : attestation de réussite de l'UE Équipements automatisés.